

ARRONDISSEMENT

DE LENS

CANTON

DE HARNES

COMMUNE
DE ROUVROY

SEANCE DU
05.03.26

Objet :
ADHESION
UDCCAS 2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

L'an deux mil vingt-six, le 5 mars à 18h, le Conseil D'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER Valérie, suite à la convocation en date du 26 février.

ETAIENT PRESENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, PONCHE Alain, DELCROIX Didier, SOBALA Marian, HAPIOT, Serge, COTELLE Mehdi, ANDRIES Jean-Claude, COQUELLE Murielle, GUEANT Alain, BASTIEN Monique, MAHIEUX Gilbert, WASZYCK Pascale, HAJA Manuel, BEKKOUCHE Fatna,

ETAIT EXCUSEE :

GORAJSKI Nathalie

ETAIT ABSENT :

DELAFORGE Daniel

Nombre de membres en exercice : 17
Nombre de membres présents : 15

Secrétaire de séance : Madame Lucile Dervillers, Directrice du C.C.A.S.
La séance ouverte,

Monsieur le Vice-Président indique aux membres du conseil d'administration que l'UDCCAS est une association loi 1091 qui a pour vocation de représenter, animer et accompagner les CCAS / CIAS au niveau départemental. Elle apporte des conseils techniques et publie régulièrement des informations à l'attention des CCAS. Elle est le représentant sur le territoire de l'association UNCCAS (Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale) représentant des CCAS et des CIAS.

L'adhésion annuelle est différenciée selon la taille de la commune soit 0.015€ par habitants.

Le conseil d'administration, **après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **DÉCIDE** d'adhérer à l'association UDCCAS 62
- **AUTORISE** Madame La Présidente, ou son représentant par délégation, à signer l'ensemble des documents, actes et pièces afférents à l'application et la mise en œuvre de cette délibération
- **CONFIE** à Madame La Présidente, ou son représentant par délégation, le soin de prendre toutes les mesures et d'exercer toutes les formalités nécessaires pour mener à bien ce dossier, ce projet et la mise en œuvre et l'exécution de la présente délibération

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
A ROUVROY, le 05.03.26

Madame la Présidente du CCAS,
Valérie CUVILLIER

